

**GROUPE INTERDISCIPLINAIRE DE RÉFLEXION
SUR LES TRAVERSÉES SUD-ALPINES ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE MARALPIN**

*Association Loi de 1901 enregistrée au J.O. du 13 mars 1996
Agréée pour la protection de l'environnement pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Arrêté préfectoral PACA n° 2004-277 du 9 septembre 2004)
Membre de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (DIAC) et de la COFHUAT*

*SECRÉTARIAT : Jacques Molinari 49 avenue Cernuschi - F - 06500 MENTON
Tél/Fax : 33 (0)4 93 35 35 17 - Courriel : gir.maralpin@wanadoo.fr ; Internet : www.gir-maralpin.org*

La création en PACA d'une Direction Régionale unique la DREAL fusionnant la DRE, la DRIRE et la DIREN

1. Le point de vue de Laurent ROY, Préfigurateur

2. La consultation des partenaires et les réponses du GIR Maralpin au questionnaire

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est l'une des neuf premières régions françaises à voir s'opérer, au 1^{er} janvier 2009, la fusion, en une **Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)**, de ses Directions Régionales de l'Équipement (DRE), de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) et de l'Environnement (DIREN).

Cette fusion avait été discrètement évoquée par Monsieur Laurent ROY, nommé depuis préfigurateur de cette opération¹, alors qu'il présidait en tant que Directeur régional de l'Environnement, le 5 février 2008 au Tholonet, une journée de rencontres et d'échanges avec les représentants du monde associatif.

Depuis lors, aucune autre information à ce sujet n'ayant été diffusée dans le milieu associatif, il est apparu utile de reproduire ici en **Section 1** le texte d'un entretien récemment accordé à la presse spécialisée par le Préfigurateur, Monsieur Laurent ROY, qui, pour atteindre un plus large public et le consulter, a lancé une enquête sous la forme d'un questionnaire envoyé à certains partenaires de la future DREAL dont le GIR Maralpin.

Ce questionnaire, portant réponses formulées au nom du GIR Maralpin, est reproduit ci-après en **Section 2**.

¹ La Région PACA est l'une des trois de ces régions dont l'origine directionnelle du nouveau directeur est la DIREN

SECTION 1

RSE Paca – Responsabilité sociale des entreprises²

Le site du développement durable au service des entreprises, des institutions et des associations

Interview de Laurent Roy

Directeur Régional PACA de la DRIRE et de la DIREN³

La création d'une direction unique :

la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

(la DREAL) fusionnant la DRE, la DRIRE et la DIREN

Que se passe-t-il en Région Provence Alpes Côte d'Azur, l'un des premières DREAL à créer le 1^{er} janvier 2009 ?

1. Comment va se traduire au plan territorial la nouvelle organisation du MEEDDAT ?

En effet, PACA fait partie des 9 premières régions de France où une telle DREAL sera créée au 01.01.09. Il s'agit ainsi de constituer une direction régionale en mesure de décliner les priorités gouvernementales en matière de développement durable, portées par le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT), le ministère de Jean-Louis Borloo, et définies ensemble par tous les acteurs du développement durable dans le cadre du Grenelle de l'Environnement.

Les priorités de la DREAL Paca seront de décliner la politique issue du Grenelle en tenant compte des caractéristiques régionales et en conséquence :

- de promouvoir un mode de développement et des projets de territoire économes en ressources (eau, énergie) et plus encore en bassin, afin de lutter contre l'étalement urbain et de contribuer à l'émergence d'un modèle de ville durable ;
- de rattraper le retard régional en matière de transports collectifs et de modes de déplacement alternatifs à la route ;
- de réduire les pollutions, en particulier la pollution de l'air et de préserver l'extraordinaire biodiversité régionale ;
- de réduire le déficit de la région en logement, en particulier en logement social, en promouvant une politique de construction à haute qualité environnementale ;
- de prévenir les risques naturels et technologiques en contribuant à la meilleure connaissance des aléas, à la réduction à la source des aléas industriels et à la maîtrise de l'urbanisation dans les zones exposées ;
- de développer les énergies renouvelables, de réduire la demande en énergie et d'améliorer la sécurité de l'approvisionnement en énergie de la région.

2. Quelle sera la part du contrôle réglementaire, la DREAL sera-t-elle le gendarme environnemental ?

Les missions de contrôle constitueront en effet une des missions de la DREAL, avec notamment l'inspection des installations industrielles classées pour la protection de l'environnement, et le contrôle des sites naturels classés. La DREAL agira en étroite coordination avec les autres services en charge de missions de police de l'environnement : les services de la police de l'eau en charge des DDAF, par exemple, ou la police de la chasse, de la pêche et la nature exercée par les agents de l'ONCFS et de l'ONEMA.

² La Responsabilité Sociale (ou sociétale) des Entreprises (RSE) est un concept et une pratique d'intégrations volontaires des préoccupations sociales et environnementales des entreprises dans leurs activités commerciales et leurs relations partenariales

³ [http://rsepaca.com/index.php?option=com_content&task=blogsection&id=9&Itemid=10]

Plus largement, il est évident que l'intégration des enjeux de développement durable dans l'ensemble des politiques publiques excède très largement la seule fonction de contrôles. Montage de partenariats, diffusion d'information, et sensibilisation et pédagogie, font tout autant partie des outils à mobiliser.

3. La direction aura-t-elle une marge d'initiative importante dans la proposition et la mise en oeuvre d'un schéma de maîtrise des équilibres énergétiques et climatiques ?

La prévention du changement climatique mais aussi l'adaptation à ce changement (car un changement de climat est d'ores et déjà inéluctable) font effectivement partie des priorités du MEEDDAT et de la DREAL. Le développement des énergies renouvelables, la maîtrise de la demande, l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, le développement de mode de transports alternatifs à la route s'inscrivent dans cette priorité.

Pour y parvenir, de nombreux outils sont en cours de mise en place par les projets de loi Grenelle I et Grenelle II, ainsi que par le projet de loi de finances 2009, dont plus de la moitié des mesures concernent les priorités du Grenelle : prêts à taux zéro et crédit d'impôt pour les travaux de développement durable, fonds chaleur pour le financement de projets pilotes en la matière, programmation nationale et régionale pour le développement d'énergie renouvelable, diagnostics systématiques énergie du bâtiment public, etc.

La DREAL disposera donc d'un panel complet d'outils pour l'atteinte des objectifs ambitieux du Grenelle en matière de climat.

4. Estimez-vous que les différents acteurs ont la capacité à s'adapter dans des délais relativement courts ? Sur quoi ce nouveau service de l'État que vous vous préparez à diriger peut-il les accompagner ?

Dans de nombreux secteurs, des initiatives ont déjà été prises pour anticiper les réformes impliquées par le Grenelle : les professionnels du BTP organisent des manifestations de sensibilisation et de formation à l'évolution des réglementations thermiques, les acteurs de la publicité définissent une charte éthique sur le contenu de l'utilisation d'arguments de nature environnemental, l'industrie aéronautique s'engage à diminuer les niveaux d'émission et le niveau sonore des avions, et la grande distribution s'engage à augmenter la part du bio dans les produits vendus.

De fait la mutation de la société française paraît d'ores et déjà bien engagée. Pour autant de nombreux efforts d'implication, de formation, et d'accompagnement sont sûrement encore à accomplir pour que le développement durable ne soit pas une contrainte subie tant bien que mal mais que ce soit, à l'inverse, la nouvelle stratégie de croissance dans laquelle la France s'inscrit.

SECTION 2

La consultation des partenaires et les réponses du GIR Maralpin au questionnaire soumis par le préfigurateur de la DREAL-Paca

Selon les informations communiquées au GIR Maralpin, le questionnaire intitulé "*Écoute externe*", qui lui a été adressé le 12 novembre 2008, ne l'aurait été qu'à 300 destinataires, et par conséquent à un panel assez restreint puisque, renseignements pris auprès de certaines associations géographiquement proches, aucune d'entre elles n'a été consultée.

La brièveté des délais consentis n'a pas permis d'y remédier par un large tour de table; et les réponses que l'on trouvera formulées dans le questionnaire ne reflètent donc qu'imparfaitement, à la fois la perception des enjeux de la fusion par le milieu associatif azuréen, et les préoccupations de ce dernier, et à plus forte raison, les propositions qu'il aurait pu formuler à ce sujet.

À défaut, on trouvera ci-après, *reproduites à l'identique*, les réponses au questionnaire élaborées au nom du GIR Maralpin et de trois associations⁴, ayant pu être consultées dans les courts délais impartis par l'enquête.

QUESTIONNAIRE – ÉCOUTE EXTERNE

Au 1^{er} janvier 2009, les services de la Direction Régionale de l'Équipement (DRE), la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) et la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) seront fusionnés pour constituer la **Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement DREAL**.

Dans ce cadre, le préfigurateur de la DREAL PACA, Monsieur ROY, souhaite vivement que vous participiez au questionnaire ci-joint, avant le 13 novembre 2008.

Cette enquête, envoyée à l'ensemble des partenaires de la future DREAL, a pour objectifs de :

- Mettre les bénéficiaires au centre du projet de service
- Préciser vos attentes sur la plus-value d'une direction régionale unifiée
- Recueillir vos attentes sur le mode de déclinaison de la politique du MEEDDAT au niveau régional
- Recueillir vos souhaits sur l'évolution des modes de collaboration avec la nouvelle entité

L'analyse de cette enquête est confiée au cabinet IDRH et ses résultats seront traités de manière totalement anonyme.

Nous vous remercions par avance de bien vouloir remplir le questionnaire en cliquant sur le lien suivant. Pour toute question technique, n'hésitez pas à contacter Monsieur Vincent GUEGUEN à l'adresse mail suivante : vgueguen@idrh.fr

Nota Bene : les réponses au questionnaire sont libellées en rouge

⁴ L'Association de défense de l'environnement de Villeneuve (ADEV), l'Association pour le développement concerté et harmonieux d'Antibes Juan-les-Pins (ADECOHA) et le Comité de quartier du Logis à Cagnes

Merci de bien vouloir, en préambule, nous indiquer votre structure d'appartenance :

• État	
• Collectivité territoriale	
• Etablissement public	
• Entreprise	
• Association	X
• Autre	

VOS RELATIONS DE TRAVAIL AVEC LA DRE, LA DRIRE ET LA DIREN

1. Aujourd'hui à quelle fréquence travaillez-vous avec les services de :

- la DRE

• Fréquemment	
• Ponctuellement	X
• Rarement	
• Jamais	

- la DRIRE

• Fréquemment	
• Ponctuellement	X
• Rarement	
• Jamais	

- la DIREN

• Fréquemment	X
• Ponctuellement	
• Rarement	
• Jamais	

2. Sur quels sujets/ dans quels domaines êtes-vous aujourd'hui amené à avoir des relations avec les services de ... ? (Merci d'indiquer ci-après vos réponses)

La DRE	Aménagement du territoire, transports et mobilité (Par la seule entremise de l'ORT & de l'OTM et, très indirectement, à travers les débats publics) Avec la DDE 06 : Prospective 06 & Suivi-évaluation de la DTA 06
La DRIRE	Déchets (DET Glacière & Jas de Madame) ; CLIS Contrats Rivière Carrières [à engager]
La DIREN	Impacts aménagements ; Risques naturels ; Biodiversité & environnement Aspects réglementaires de la protection environnementale

3. Disposez-vous à ce jour d'interlocuteurs bien identifiés au sein des services de ... ?

La DRE		Non
La DRIRE	Oui	
La DIREN	Oui	

4. Comment qualifiez-vous aujourd'hui le service rendu par les services de... ?

- la DRE+

• Disponibilité	☺			2		☹
• Ecoute	☺		3			☹
• Compétence dans le traitement des dossiers	☺			2		☹
• Expertise technique	☺		3			☹
• Sens de la concertation	☺		3			☹
• Esprit de décision	☺				1	☹
• Réactivité	☺				1	☹
• Efficacité dans la mise en œuvre	☺			2		☹
• Suivi des décisions	☺				1	☹
• Proximité par rapport aux problématiques du terrain	☺			2		☹

- la DRIRE

• Disponibilité	☺			2		☹
• Ecoute	☺			2		☹
• Compétence dans le traitement des dossiers	☺				1	☹
• Expertise technique	☺				1	☹
• Sens de la concertation	☺			2		☹
• Esprit de décision	☺				1	☹
• Réactivité	☺				1	☹
• Efficacité dans la mise en œuvre	☺				1	☹
• Suivi des décisions	☺				1	☹
• Proximité par rapport aux problématiques du terrain	☺		3			☹

- la DIREN

• Disponibilité	☺	4				☹
• Ecoute	☺	4				☹
• Compétence dans le traitement des dossiers	☺		3			☹
• Expertise technique	☺		3			☹
• Sens de la concertation	☺	4				☹
• Esprit de décision	☺			2		☹
• Réactivité	☺			2		☹
• Efficacité dans la mise en œuvre	☺	4				☹
• Suivi des décisions	☺				1	☹
• Proximité par rapport aux problématiques du terrain	☺			2		☹

5. Comment qualifiez-vous globalement la qualité de votre collaboration avec les services de ... ?

• La DRE	☺		3			☹
• La DRIRE	☺			2		☹
• La DIREN	☺	4				☹

VOS RELATIONS DE TRAVAIL AVEC LA FUTURE DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT (DREAL)

6. A partir de 2009, les trois services de la DRE, de la DIREN et de la DRIRE vont fusionner pour constituer la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

Avez-vous connaissance de ce projet ?	Oui	
---------------------------------------	-----	--

7. Selon vous, la création de la DREAL doit ... ? (Cocher les trois idées qui vous semblent les plus importantes)

• Rendre plus aisée la consultation des services	
• Réduire les circuits administratifs	
• Permettre des économies d'échelle	
• Faciliter le travail partenarial	
• Donner plus de cohérence avec une vision plus construite de la politique de l'Etat	X
• Clarifier les priorités au niveau de la région	X
• Permettre une expertise plus complète, mieux intégrée, grâce au regroupement des compétences	
• Favoriser les synergies entre les services et permettre une prise de décision concertée	
• Assurer une meilleure prise en compte du développement durable dans les projets	X

Autres :

Disposer d'une antenne départementale (1) qualifiée pour couvrir l'ensemble des problématiques, (2) mandatée pour établir une concertation avec la société civile et (3) disposant de locaux d'accueil et de consultation à cet effet.

L'appui technique et financier pour l'élaboration de propositions et de contre projets en émanant serait un gage d'une telle concertation

8. Concrètement, quelles sont vos attentes vis-à-vis de la DREAL ? (Cocher les trois idées qui vous semblent les plus importantes)

• Un seul interlocuteur	
• Un accès facilité aux services	
• Une collaboration plus étroite sur les dossiers déterminants	X
• Une meilleure conduite de projet	
• Un règlement plus rapide des contentieux	
• Une vision stratégique	X
• Des points de doctrine clairs	
• Le développement de la connaissance sur toutes les problématiques de	X

développement durable	
-----------------------	--

Autres :

Une approche cohérente de l'aménagement du territoire conférant la priorité à la maîtrise et la préservation de l'espace ainsi qu'aux modes de transports et déplacements alternatifs à la route

9. Quels sont les risques qu'il faut surtout éviter avec la constitution de la DREAL ? (Cocher les trois idées qui vous semblent les plus importantes)

• Cela devient une trop grosse machine	
• On perd ses interlocuteurs habituels	X
• On est noyé dans des circuits administratifs	
• Le point de vue régional prend le pas sur la prise en compte des spécificités départementales ou locales	
• On perd les acquis institués et fonctionnant bien jusque-là	X
• Cela devient plus compliqué pour la prise de décision par manque d'accord au sein de la DREAL sur certains sujets	
• La prise de décision tend à prioriser un seul point de vue au détriment d'autres sensibilités	X

Autres :

RISQUES MAJEURS : (1) la contraction des moyens humains et financiers des services de l'État et surtout (2) la perte de contrôle de ce dernier sur les agissements des collectivités locales

10. Vis-à-vis des partenaires, quels sont les points sur lesquels la DREAL doit être attentive ?

• Un organigramme clair	
• Des interlocuteurs bien identifiés pour chaque thématique	X
• Des correspondants locaux géographiques	X
• Des processus clairs de prise de décision	
• Un site Internet complet, régulièrement actualisé	X
• Une diffusion régulière d'informations auprès des partenaires	
• Une communication sur les orientations de la Direction	

Autres :

(1) approche transrégionale (arc alpin et méditerranéen)
(2) maintien et extension de la concertation avec la société civile (monde associatif)

11. Dans les 2-3 années à venir, quelles sont les questions à traiter en urgence ?

(1) maîtrise de l'espace et arrêt des mitages résidentiel, commercial et industriel
(2) LGV-Paca conçue en soutien et sécurisation des dessertes intramétropolitaines et comme renforcement des liaisons <u>intra</u> régionales et circumméditerranéennes
(3) préservation et reconquête des espaces naturels littoraux

(4) le traitement des déchets aux échelles départementales et régionale

12. Vos autres remarques ou suggestions :

La mise en cohérence en cours ne doit pas exclure les enjeux de l'agriculture et du pastoralisme dans leurs dimensions humaines, économiques, environnementales et écologiques (préservation des espaces et de la biodiversité notamment)